



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Pierre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET (Champagnac), Martine MONCOURIER, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Maryse MAZEIRAT (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Joëlle NOËL (Trémouille) à Éric MOULIER (Saignes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes).

Secrétaire de séance : Alain COUDERT

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 23 septembre 2022

**20220929013DE**

**TARIFS ANIMATION ADOS 2022-2023**

Durant l'année 2021-2022, la Communauté de communes Sumène Artense proposait des animations ados chaque mercredi après-midi au tarif annuel de 15 €. Durant les vacances scolaires, les tarifs à la journée étaient, selon l'activité, de 5€, 10€ ou 15€ et de 35€ pour une inscription à la semaine.

Pour l'année 2022-2023, il est proposé que les tarifs restent inchangés. Certaines actions subventionnées pourront être proposées gratuitement aux jeunes.

Il s'agit pour le Conseil communautaire de valider les tarifs des animations ados 2022-2023.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix POUR, valide les tarifs animation ados 2022 – 2023 tels que rappelés ci-dessus.

Fait à CHAMPS SUR TARENTEINE - MARCHAL, le 29 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 04 octobre 2022

Affichée ou notifiée le 04 octobre 2022

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



RF
Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.